



▲ **Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat**
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du 31 MAI 2006
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 15 février 2005 de la municipalité de Sierre, sollicitant l'homologation de modifications du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones en ce qui concerne la région de Rossfeld, Plantassage et Potence;

- Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo) et en particulier l'article 146 lettre a;

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT), de l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT) et de la loi cantonale du 23 janvier 1987 concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT);

Vu, quant aux frais, l'article 88 de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique concernant les modifications précitées, inséré dans le Bulletin officiel n° 11 du 12 mars 2004;

Vu les oppositions formulées à la suite de cette publication:

Vu la décision du conseil municipal de Sierre du 28 septembre 2004 écartant les oppositions:

Vu la décision du conseil général de Sierre du 15 décembre 2004 approuvant les modifications du PAZ et du RCCZ telles que mises à l'enquête le 12 mars 2004;

Vu le dépôt public de ces modifications pendant trente jours, rendu notoire par insertion dans le Bulletin officiel n° 52 du 24 décembre 2004;

Vu l'absence, dans le délai légal, de demande de référendum concernant cet objet;

Vu les recours déposés contre les décisions susmentionnées du conseil municipal et du conseil général de Sierre;

Vu le retrait du recours déposé le 20 janvier 2005 par Pascal Bulloni;

Vu le préavis du 8 mai 2006 du Service de l'aménagement du territoire;

Vu les faits et motifs à l'appui de la décision du Conseil d'Etat rejetant le recours déposé le 24 janvier 2005 par IKAS Pneuhaus und Autocenter GmbH;

Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la sécurité,

décide :

d'homologuer les modifications du plan d'affectation des zones et du règlement des constructions et des zones dans la région de Rossfeld. Plantassage et Potence, telles qu'approuvées par le conseil général de Sierre le 15 décembre 2005.

Emolument : 150 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ETAT :



Distr.

- 6 extr. DFIS

- 1 extr. IF